

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	Numéro de permis 2004639	Date d'inspection Le 08 mai 2023	
Nom de l'établissement La garderie je joue et j'apprends		Numéro de téléphone (506) 532-1444	
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite effectuée à la garderie pour une inspection de surveillance. Le ratio était respecté.

Pendant la visite, les éléments suivants ont été observés:

- Les documents affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- L'orientation des enfants
- Le rangement des effets personnels
- L'aire de jeu extérieure
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieure

La mentore en assurance de la qualité a été en mesure d'observer les enfants jouer à l'extérieur, la lecture d'un conte, le calendrier, les jeux libres et le dîner.

Des interactions positives entre les éducatrices et les enfants ont été observées.

L'information pour se conformer aux rappels à été partager avec l'administratrice.

Aucune non-conformités lors de la visite.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mai 2023

Date

original signé par
Diane Archambault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mai 2023

Date